

Rapport annuel 2018



*L'égalité n'est pas l'égalitarisme -
manifestation sur la Place fédérale*

Abréviations

BEKO : organe de coordination des conférences cantonales des personnes handicapées
CDPH de l'ONU : Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU
CIF : Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
IndiBe : Service indépendant d'évaluation des besoins individuels des personnes en situation de handicap
INS : Direction de l'instruction publique du canton de Berne
LAPSoc : Loi sur les programmes d'action sociale
OCM : Office cantonal des mineurs
OCRN : Office de la circulation routière et de la navigation
OMS : Organisation mondiale de la santé (WHO World Health Organization)
OPAH : Office des personnes âgées et handicapées
OPIS : Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale
PEBP : Procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations – en allemand VIBEL
PPEP : Prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des enfants et à des jeunes
REVOS 2020 : révision de la loi sur l'école obligatoire
SAP : Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne
SSCP : Service de coordination et de conseils pour les placements/situations de placement difficiles
SPU : Services psychiatriques universitaires
TTE : Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne

Table des matières

1	Rapport du président (Mario Renz, président).....	3
2	Sujets politiques	4
2.1	« Modèle bernois » – mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés.....	4
2.2	Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)	4
2.3	Pédagogie spécialisée – révision de la loi sur l'école obligatoire REVOS 2020..	6
2.4	Prise en charge des enfants et des adolescents	6
2.5	Transports publics	6
2.6	Intégration professionnelle.....	7
2.7	Mise en œuvre de la CDPH de l'ONU dans le canton de Berne (Rudolf Gafner)	7
3	Lobbying, relations publiques et travail en réseau	7
3.1	Contacts avec l'Administration, les autorités et les associations	7
3.2	Consultations, interventions et lobbying politiques	7
3.3	Relations publiques	8
3.4	Boîte aux réclamations (Ärgerbox) (Rudolf Gafner)	9
3.5	Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap	9
4	Projets.....	9
4.1	Participa - plateforme bernoise d'information pour les personnes handicapées (Monika Bernoulli)	9
4.2	Plateforme Politique du handicap.....	10
5	Questions internes	10
5.1	Collaboration avec les organisations membres	10
6	Remerciements	11

1 Rapport du président (Mario Renz, président)

Le rapport annuel 2018 met en lumière une fois de plus l'ampleur et la diversité du travail accompli par notre directrice, ses collaboratrices et collaborateurs et tous ceux et celles qui s'engagent pour les intérêts de la cch.

L'année passée, le comité de la cch a concentré ses efforts sur le suivi de l'élaboration du Modèle bernois. L'analyse intermédiaire, le contrôle et le remodelage des fondements du modèle ont considérablement retardé les travaux. Ce retard a mis à rude épreuve la patience de ceux et celles pour qui le modèle joue un rôle décisif : les personnes en situation de handicap. Nous savons pertinemment que ce processus doit être planifié et mis en œuvre avec soin et qu'il faut lui associer un contrôle de gestion attentif. La cch tient beaucoup à contribuer à cette tâche. Pour ce faire, il lui faut pouvoir compter sur une collaboration optimale avec l'entité responsable du projet, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) du canton de Berne. L'année passée, cette collaboration s'est révélée un véritable défi pour la cch. La communication fut souvent difficile ; en outre, la transparence de la part de la SAP laissait à désirer. De plus, dans les échanges avec la SAP et les travaux avec le groupe-conseil, les délégués de la cch ont souvent été réduits au rôle de destinataires d'informations et non de partenaires.

La cch partage l'impatience, l'inquiétude et les critiques de ses membres. Notre rôle est d'exprimer leurs souhaits, leurs idées et leurs revendications dans le cadre de notre collaboration avec la SAP. Nous avons donc tenu à définir notre position, notre rôle et notre mandat. Notre comité s'est livré à des discussions animées à ce sujet, si bien que ce thème a pris une place presque trop importante parmi nos activités. Pour cette raison, le comité a décidé d'organiser, début janvier 2019, une retraite destinée à définir la stratégie à suivre pour contribuer au succès du Modèle bernois. Nous devons sans aucun doute rester actifs, attentifs et critiques, tout en nous efforçant de développer les aspects positifs de notre collaboration avec la SAP.

En 2018, nous avons pu, grâce au soutien financier de nos membres et de la SAP, décharger notre directrice d'une partie des tâches qui pesaient sur elle. Au milieu de l'année, Rudolf Gafner, professionnel doté d'une longue expérience de la politique et des relations publiques, est entré en fonction comme directeur suppléant de la cch.

Une deuxième entrée en fonction a eu lieu en cours d'année, celle de Monika Bernoulli, responsable de Participa – la plateforme d'information bernoise pour les personnes en situation de handicap. Cette plateforme joue un rôle d'importance croissante dans la mise en réseau et la communication au niveau cantonal et, peut-être aussi à l'avenir, national, sur tous les thèmes ayant trait au handicap. Je remercie ces deux personnes pour leur travail et leur implication en faveur de la cch et leur souhaite satisfaction et réussite.

Comme chaque année, j'adresse mes remerciements aux nombreuses personnes qui nous apportent leur concours au sein des organisations membres, du comité, de nos partenaires et de leurs instances supérieures. Cette année encore, notre directrice, Yvonne Brütsch, mérite toute notre gratitude. Une fois de plus, elle a su guider avec succès les activités de la cch, en faisant preuve d'intérêt, d'engagement et d'intelligence. Elle a toujours été une interlocutrice ouverte et compétente, quel que soit le domaine auquel elle contribuait. J'exprime tout spécialement ma reconnaissance à Christa Schwab qui défend avec dynamisme la cause des personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques et élabore pour la cch des bulletins d'information toujours très complets. Enfin, je

remercie Esther Koller qui a participé brièvement mais avec engagement et compétence aux travaux du comité. Son concours nous a été précieux, à la fois professionnellement et humainement. Je souhaite la bienvenue à Manuela Kocher et me réjouis de collaborer avec elle au sein du comité.

2 Sujets politiques

2.1 « Modèle bernois » – mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés

En 2017, la SAP avait annoncé une refonte du projet. Au milieu de l'année 2018, elle a fait savoir qu'une **analyse intermédiaire** était nécessaire. Cette démarche aurait pour but de **réexaminer les fondements du Modèle bernois**. En même temps, la SAP a interrompu le processus législatif. L'analyse intermédiaire de la SAP a porté sur le système actuel de prise en charge, calculant les coûts et étudiant les moyens de limiter l'élargissement du groupe cible dans le nouveau système. Sur le plan interne, la SAP a également mené une réflexion pour savoir si la **PEBP** (procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations – en allemand VIBEL) était appropriée, s'il serait judicieux de combiner différents outils d'évaluation et sur qui les évaluations devraient porter.

Ce processus de réexamen de longue durée – qui, d'ailleurs, n'est pas encore terminé – représente un défi permanent pour la cch. La SAP a utilisé le groupe-conseil principalement pour informer ses partenaires sur les réflexions et les démarches qu'elle avait accomplies. Les membres du groupe-conseil ont dû réagir sans préparation aux informations souvent très complexes qui leur étaient données. De cette manière, ils n'ont pas été en mesure d'émettre des avis fondés. C'est pourquoi, début septembre, la cch a adressé une **lettre au Conseiller d'Etat Schnegg**. Dans ce document, elle énumérait les éléments indispensables du Modèle bernois. Avec d'autres organisations, la cch s'est mobilisée avec obstination pour que le groupe-conseil soit informé de manière transparente et qu'il soit associé aux débats de fond. C'est uniquement si elle reçoit au préalable des documents pertinents que la cch peut jouer son rôle avec compétence. Il ne faut pas que la participation se réduise à un faux-semblant. Entretemps, la SAP a manifesté son intention d'améliorer la collaboration en 2019. A la mi-décembre, la SAP a fait paraître un communiqué de presse annonçant que le Modèle bernois serait poursuivi mais qu'à ses yeux des modifications fondamentales étaient nécessaires. La mise en application des bases légales serait repoussée à 2023 au plus tôt. Par le biais d'une déclaration dans le journal régional de la radio et d'un communiqué de presse, la cch s'est élevée contre le fait que la SAP, **se basant sur des hypothèses irréalistes, brandisse le spectre de coûts exagérés** pour légitimer des coupures massives dans le Modèle bernois. La cch attend de la SAP qu'elle apporte la preuve de la plausibilité de ses calculs avant de prendre des décisions. En outre, le fait que les personnes en situation de handicap soient contraintes de patienter dérange la cch. Elles attendent depuis beaucoup trop longtemps de pouvoir mener une vie autonome. La cch va mobiliser tous les moyens à sa disposition pour que le Modèle bernois offre davantage de possibilités de choix qu'aujourd'hui et permette une vie en toute autonomie.

2.2 Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)

L'année passée, l'Alliance bernoise a poursuivi son action en faveur d'une **prise en charge psychiatrique centrée sur la personne, décentralisée et intégrée**. Cet appui serait conçu

pour permettre aux personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques de participer à la société en toute autonomie.

Sur l'initiative de l'Alliance bernoise, Urs Germann, directeur du Bureau de l'égalité pour les personnes en situation de handicap de la ville de Berne et membre du comité de la cch, a présenté à la commission psychiatrie la **Convention relative aux droits des personnes handicapées CDPH (convention de l'ONU) et mis en relief sa signification pour la prise en charge psychiatrique.**

Le groupe spécialisé s'est penché pour la première fois sur la question de savoir ce que signifie l'application de la CDPH de l'ONU dans le domaine des **mesures de protection des adultes**. Il s'est aussi demandé comment concevoir des offres de proximité, en se plaçant du point de vue des personnes concernées et de leurs proches. L'Alliance bernoise va approfondir ces sujets.

Au sujet de **l'absence de service d'urgence psychiatrique à Bienne**, l'Alliance bernoise a mené des entretiens avec la Société médicale du Seeland et le médecin cantonal. Au cours du second semestre de 2018, la SAP a institué un groupe de travail qui a préparé un concept de prise en charge des urgences psychiatriques. L'Alliance bernoise va se mobiliser pour qu'un service des urgences soit créé à Bienne le plus rapidement possible.

L'Alliance bernoise a de nouveau collaboré au sein du Comité d'organisation de la rencontre psychiatrique annuelle de la SAP. Le sujet abordé était le suivant : « La mise en réseau hier – aujourd'hui – demain ». Dirk Richter, directeur du Centre de recherche en réadaptation psychiatrique aux services psychiatriques universitaires de Berne, a montré dans sa conférence que, pour respecter la CDPH de l'ONU, la psychiatrie devait évoluer, passant d'un système centré sur l'institution à une prise en charge axée sur la personne.

L'année passée, l'Alliance bernoise a participé à l'élaboration du manifeste de Pro Mente Sana, collaboré au sein du groupe-conseil de la radio loco-motivo et dans le groupe de projet de la campagne « Comment vas-tu ? ». L'organisation a également fait part de son avis auprès du Réseau de compétences pour le recours aux pairs et lors de la préparation d'une formation continue pour les proches dans ce domaine. Lors d'une soirée des services psychiatriques d'Interlaken, destinée aux proches, Christa Schwab a donné une conférence sur le sujet « Gemeinsam verschieden sein – Stigma als Belastung Angehöriger » (Être différents ensemble – le poids de la stigmatisation pour les proches).

Un nouveau coup d'envoi a été donné à la campagne « Comment vas-tu » par les cantons alémaniques et Pro Mente Sana, à l'instigation de Promotion Santé Suisse. Sur mandat de la SAP, l'Alliance bernoise a mis en œuvre la campagne dans le canton de Berne et l'a coordonnée avec les **Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale**. Nous avons fait progresser les efforts de sensibilisation dans le canton. Les groupes de travail de l'initiative « 10.10. – journée de la santé mentale » ont fusionné avec les Journées d'action. Par ailleurs un **concept pour les journées d'action 2018-2021** a été préparé. La SAP lui a donné son aval.

En septembre, la campagne « Comment vas-tu ? » s'est déployée dans tout le canton sous forme de spots dans les transports publics. Pendant les Journées d'action, en l'espace de trois bonnes semaines, 34 événements ont eu lieu dans le canton, dont des manifestations régionales d'ouverture à Berne, Berthoud et Thoun. La manifestation cantonale d'ouverture s'est déroulée à Bienne, où un nouveau groupe de travail régional avait été créé. Les manifestations, réunissant entre 40 et plus de 100 participant-e-s, ont été assidûment

fréquentées et ont suscité des réactions très positives. Elles tournaient essentiellement autour du thème suivant : « Les enfants, les adolescent-e-s et leurs référent-e-s ».

2.3 Pédagogie spécialisée – révision de la loi sur l'école obligatoire REVOS 2020

En janvier, le Conseil-exécutif a approuvé le rapport sur la pédagogie spécialisée. Le Grand Conseil en a pris connaissance lors de sa session de mars, par 147 voix contre 0. Un aspect essentiel du rapport consiste à confier désormais la responsabilité de l'enseignement spécialisé à la Direction de l'instruction publique (INS). Les mesures de pédagogie spécialisée feront donc partie des prestations offertes par l'école obligatoire. La nouvelle directrice de l'instruction publique, Christine Häsler, a décidé peu de temps après son entrée en fonction que les associations concernées, dont la cch, collaboreraient dans le comité de pilotage, chargé de guider la révision de la loi sur l'école obligatoire. Outre l'élaboration des bases légales, l'INS s'attelle à la réalisation du transfert des compétences. Il faut résoudre de nombreuses questions touchant au financement, à l'harmonisation de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire, etc. Pour faire progresser l'intégration des élèves en situation de handicap, il est particulièrement important de mettre au point des modèles de collaboration entre l'école spécialisée et l'école ordinaire. La coopération constructive avec l'INS est réjouissante – en effet, la direction est très ouverte à nos préoccupations. Les débats lors de l'assemblée générale de juin ont certes montré que la révision prévue va dans la bonne direction, mais que le chemin pour parvenir à une école inclusive, telle que la veut la CDPH de l'ONU, est encore long.

De nouveau, le **groupe de travail pédagogie** s'est occupé de la défense des intérêts des enfants et des adolescent-e-s en situation de handicap. Le groupe de travail a étudié en détail les obstacles qui s'opposent à l'intégration de ces élèves. En se basant sur la classification de l'OMS (CIF – classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé), Christine Blum et Esther Koller ont cerné les principales conditions nécessaires à la réussite de l'intégration scolaire. Ce document doit servir de référence dans les échanges tournant autour du projet REVOS 2020 et de l'intégration scolaire.

2.4 Prise en charge des enfants et des adolescents

Le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires visait à mettre en place un système unifié et harmonisé d'autorisation, de financement et de pilotage dans le secteur des enfants et des adolescent-e-s. Début juillet, le Conseil-exécutif a approuvé le rapport final. En même temps, il a décidé que le domaine « Prestations pour les enfants nécessitant un soutien ou une protection particuliers » était désormais du ressort de l'Office cantonal des mineurs (OCM). Il a chargé l'OCM des travaux législatifs. La cch participe aux travaux du groupe-conseil. La première réunion a montré que certaines suggestions de Socialbern et de la cch avaient été retenues, mais que le projet ne tenait toujours pas suffisamment compte de la situation spécifique des enfants et adolescent-e-s présentant un handicap et de leurs parents. L'espoir est permis, car, début 2019, l'OCM a engagé une experte du domaine du handicap, chargée d'étudier ces questions de manière plus approfondie.

2.5 Transports publics

A la suite du changement à la tête de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE), la cch a réfléchi avec les autres organismes de défense des intérêts à la manière de concevoir la collaboration avec le nouveau directeur, le Conseiller d'Etat Neuhaus, et les chef-fe-s des différents offices. Le but est d'élaborer, autant que faire se

peut, des solutions communes pour améliorer l'accessibilité. Les sujets suivants sont prioritaires : « arrêts de bus sans obstacles », « application du principe des 2 sens » et introduction de l'aspect « accessibilité » dans le rapport sur le développement durable. Un premier échange aura lieu début 2019. Le sujet des transports publics est désormais du ressort de Rudolf Gafner.

2.6 Intégration professionnelle

Cette année aussi, des échanges ont eu lieu avec l'Office cantonal du personnel. L'atmosphère franche et amicale permet une discussion constructive sur les sujets traités par l'office. Nous parvenons régulièrement à faire jaillir des idées communes, par exemple sur la stratégie que le canton pourrait suivre pour faire savoir qu'il s'intéresse à l'engagement de personnes en situation de handicap parmi son personnel. Dans le domaine de la gestion des absences, l'Office du personnel est particulièrement attentif au dépistage précoce et sensibilise ses cadres à ce sujet : en présence de difficultés, ils et elles doivent rechercher le dialogue avec le collaborateur ou la collaboratrice le plus tôt possible. Les personnes qui tombent malades bénéficient d'un suivi, ainsi que d'un appui lors de leur réinsertion. A l'avenir, c'est également Rudolf Gafner qui sera responsable de ce secteur d'activité.

2.7 Mise en œuvre de la CDPH de l'ONU dans le canton de Berne (Rudolf Gafner)

En 2018, la cch s'est demandé ce qu'elle peut entreprendre pour l'application de la CDPH de l'ONU dans le canton de Berne. Rudolf Gafner s'est informé sur ce sujet et a établi un premier état des lieux. Le but visé est de préparer une proposition de stratégie concrète d'ici à la mi-2019, afin de pouvoir, sur cette base, réunir les moyens financiers nécessaires.

3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau

3.1 Contacts avec l'Administration, les autorités et les associations

La SAP est un partenaire important pour la cch. Pour Astrid Wüthrich, cheffe de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), il est important de profiter des rencontres avec la cch pour discuter des questions soulevées par la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés et d'autres sujets d'actualité. Elle a donc augmenté le nombre de ces échanges. Au cours de l'année écoulée, nous avons mené des discussions soutenues sur l'aménagement de la collaboration et sur les attentes réciproques. La rencontre avec le Conseiller d'Etat Schnegg a été essentiellement consacrée aux résultats de l'analyse intermédiaire sur le « Modèle bernois ». Plus tôt dans l'année, lors des entretiens trilatéraux avec l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) et Socialbern, les partenaires ont discuté des expériences tirées des projets pilotes. Par ailleurs, la cch a participé aux travaux de l'organe de réflexion (sounding board) de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN). Pour le printemps 2019, il a été convenu de rédiger des informations communes pour mieux faire connaître l'existence des cartes de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Enfin, à titre d'organe juridiquement responsable du service d'évaluation IndiBe, la cch se livre régulièrement à des échanges avec celui-ci.

3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

En 2018, la cch a émis des avis sur cinq objets. Dans le cas de la **mise en place du co-enseignement**, elle a demandé que la Direction de l'instruction publique prévoie des mesures plus efficaces pour que l'aide individuelle aux enfants ayant besoin d'un soutien

particulier ne soit pas compromise. Dans sa réponse à la consultation sur les procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans, la cch a exigé l'accessibilité sans barrières pour toutes les personnes en situation de handicap. Dans son avis sur l'Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS), la cch a soutenu les intentions du Conseil-exécutif visant à permettre aux enfants ayant besoin d'un accompagnement spécifique d'avoir **accès à l'accueil extra-familial**, au même titre que les autres. La cch a en outre demandé quelques adaptations de l'ordonnance, afin que les enfants ayant besoin d'un accompagnement spécifique puissent réellement être accueillis par les structures à disposition. La cch a aussi demandé à ce que les travaux relatifs à la Loi sur les programmes d'action sociale LPASoc soient suspendus, jusqu'à ce que les bases légales des projets REVOS 2020 et Prestations particulières d'encouragement et de protection soient élaborées et que la question de l'inscription dans la loi de l'aide aux personnes en situation de handicap soit clarifiée. La cch s'est en outre élevée contre différentes mesures restrictives, notamment dans le domaine du transport-handicap. Dans son avis sur le **formulaire d'évaluation du Service de coordination et de conseil pour les placements difficiles SCCP**, la cch a suggéré que l'appréciation des client-e-s ou de leurs proches et/ou d'une personne de confiance soit également documentée dans l'évaluation et qu'elle soit prise en considération.

Enfin, la cch a soutenu le référendum contre la **Révision de la Loi sur les impôts**, sur laquelle les citoyen-ne-s ont voté en novembre. La diminution des recettes fiscales mène au démantèlement des prestations de l'Etat, ce qui, dans le domaine du handicap, limiterait considérablement la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation du plan stratégique pour les adultes handicapés. Il est réjouissant que cette votation ait pu être gagnée, contrairement au **référendum contre la Loi sur la surveillance des assurés** que la cch soutenait également. Pour conclure cette énumération, la cch s'est mobilisée lors de la collecte de signatures pour le **projet populaire relatif à la loi sur l'aide sociale**. Celui-ci sera soumis au suffrage populaire en mai 2019.

3.3 Relations publiques

L'avenir du Modèle bernois étant incertain, les médias se sont adressés plusieurs fois à la cch pour obtenir des informations. Ces contacts ont débouché sur plusieurs articles et reportages. A l'occasion de la plateforme « Politique du handicap », la radio « Rabe » a diffusé une interview avec la directrice sur le sujet des personnes en situation de handicap dans le monde politique. En avril, le Berner Zeitung a publié un article sur le retard pris par la réalisation d'arrêts de bus sans obstacles dans le canton. La directrice a pu y glisser l'information selon laquelle le canton a trop retardé la mise en œuvre, de sorte qu'aujourd'hui il doit faire face à des investissements qui semblent énormes. Le Bieler Tagblatt, divers journaux locaux et les radios locales ont publié et diffusé des reportages sur l'ouverture des Journées d'action en faveur de la santé mentale. La cch a participé à la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre 2018, en donnant une conférence dans l'église de la Sainte-Trinité à Berne. Par ailleurs, le journal « Der Bund » a fait paraître un portrait remarqué de Rudolf Gafner, représentant de la cch et lui-même en situation de handicap par suite de troubles psychiques.

La directrice a exposé le mode d'intervention de la cch lors d'un cours de formation continue organisé par Agile et destiné aux personnes en situation de handicap. Sa conférence intitulée « Nur wer sich einbringt, wird gehört » (Seul qui s'exprime est entendu), a été suivie

d'une discussion animée. Parmi les quelques participant-e-s, figuraient des personnes qui militent déjà dans le réseau de la cch.

3.4 Boîte aux réclamations (Ärgerbox) (Rudolf Gafner)

La boîte aux réclamations, disponible sur Internet, transmet régulièrement à la cch des messages qui lui signalent les obstacles et les barrières auxquels les personnes ayant un handicap se heurtent dans la vie quotidienne. Un utilisateur de fauteuil roulant a signalé un **règlement** apparemment discriminatoire **concernant les places de stationnement à Bienne**. La cch s'est penchée sur la question. En même temps, le protestataire s'était adressé au journal « Blick ». Le sujet a rapidement été accaparé par les partis (PS/Jeunesse socialiste et UDC). De son côté, la cch s'est focalisée sur la question des cartes de stationnement pour personnes en situation de handicap qui sont trop peu connues.

Une personne a exprimé son insatisfaction envers les services de soins et d'aide à domicile (**Spitex**). En réponse, la cch a mené parmi ses membres une enquête intitulée « Où vont les services de soins et d'aide à domicile ? ». Les réactions ont été nombreuses et, comme on s'y attendait, le sondage a révélé un mécontentement important. La cch envisage d'intervenir auprès de l'Association des services de soins et d'aide à domicile du canton de Berne.

3.5 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences (réunion appelée BEKO). En avril, la BEKO a discuté des possibilités d'encourager l'engagement politique des personnes en situation de handicap et des limites posées à ces efforts. A la réunion de novembre, les conférences ont présenté ce que fait leur canton pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées CDPH (convention de l'ONU). Enfin, en prévision des élections au Conseil national et au Conseil des Etats, un échange de vues a eu lieu sur l'utilité des recommandations de vote. Lors des deux rencontres, Inclusion Handicap a présenté un exposé sur les questions d'ordre national, ayant trait à la politique du handicap.

4 Projets

4.1 Participa - plateforme bernoise d'information pour les personnes handicapées (Monika Bernoulli)

Dans le courant de l'année 2018, les contenus de la plateforme d'information pour les personnes handicapées ont été actualisés plusieurs fois. L'analyse des contacts établis montre que les pages du site ont été consultées près de 100'000 fois. Cinquante-sept nouveaux prestataires se sont enregistrés à la bourse aux services.

A partir d'une analyse des besoins, réalisée pour améliorer Participa, nous avons fixé des priorités pour guider son évolution. Les organisations membres ont opéré les choix suivants : extension à l'échelon national, sujet de l'assistance, page d'accueil attrayante, bourse aux services et accessibilité sans barrières.

Une réflexion a débuté pour définir l'évolution que doit suivre Participa pour devenir la plateforme nationale d'information pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous avons soumis nos idées et une demande de soutien à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). La CDAS est prête à

soutenir nos efforts, et notre mandant, le canton de Berne, y est aussi favorable. Par ailleurs, nous avons mené des entretiens avec Inclusion Handicap et Insos à ce sujet.

En prévision de la création d'une plateforme nationale de l'assistance, divers pourparlers se sont déroulés avec Pro Infirmis Suisse et l'Association Cerebral (et son projet Cléa). La cch a pour but de regrouper les différentes initiatives sur la plateforme Participa.

La réalisation d'une page d'accueil plus attrayante est prévue au cours du deuxième trimestre 2019.

4.2 Plateforme Politique du handicap

Une plateforme Politique du handicap a été organisée début mars sur le sujet de l'intégration professionnelle. Elle a suscité de très bonnes réactions. Les participant-e-s ont beaucoup apprécié la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et d'en discuter avec les femmes et hommes politiques présent-e-s. A la suite de cette manifestation, deux membres du Grand-Conseil, Christine Grogg-Meyer (PEV) et Hans Rudolf Vogt (PLR) ont déposé une interpellation sur la question de savoir s'il arrive que l'AI fasse des expertises sans voir la personne. L'attention que les politiciennes et politiciens présents accordent aux intérêts des personnes en situation de handicap a été une source de grande satisfaction.

5 Questions internes

5.1 Collaboration avec les organisations membres

L'assemblée générale (AG) est une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. Au printemps, elle a préparé des documents de base sur le sujet **Accès sans obstacle aux soins psychiatriques** pour toutes les personnes en situation de handicap. Manuel Moser, médecin-chef des services psychiatriques de Haute-Argovie, a fourni à l'AG des informations sur les prestations dans ce domaine. Les membres ont participé activement à la discussion et ont donné des indications utiles sur ce dont il faut tenir compte pour que toutes les personnes présentant un handicap puissent profiter des soins psychiatriques. Début juillet, André Gattlen, chef de projet auprès de la DIP, Jacqueline Sidler, cheffe de projet auprès de l'OCM et Thomas Schüpbach, responsable de division auprès de l'OPAH, ont apporté des informations sur les **projets en cours dans le domaine des enfants et des adolescents**. En septembre, l'AG a accueilli comme invitées Astrid Wüthrich, directrice de l'OPAH et Verena Hanselmann, cheffe de division suppléante du Modèle bernois. Elles ont informé les organisations membres au sujet des travaux autour du **Modèle bernois**. La discussion a révélé combien les inquiétudes sont grandes à ce sujet. Enfin, en novembre, Hasim Sancar (directeur du service de consultation de Pro Infirmis ville de Berne), Yolanda Gama (insieme ville de Berne) et Francesca Chukwunyere (isa Bern – service d'information pour les étrangers de la ville de Berne) ont décrit la situation particulière où se trouvent les **personnes en situation de handicap issues de la migration**.

L'échange entre les services spécialisés a eu lieu en février et début décembre. En février, les échanges ont tourné essentiellement autour du Modèle bernois et des prestations de conseil qu'il implique. Les services de conseil spécialisés ont constaté qu'ils devraient absolument disposer de plus d'informations pour pouvoir faire face avec compétence à une demande croissante. Par ailleurs, le financement de leurs consultations doit être réglé. Début décembre, les participant-e-s se sont demandé si l'échange d'informations entre les services

correspondait toujours à un besoin. La réponse est affirmative : le débat politique se faisant plus âpre, il est important de conjuguer les efforts, de se soutenir mutuellement et de faire front ensemble.

Au moyen de courriels réguliers, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal que national ou international. Les « **Informations de la cch** » ont paru 15 fois. La liste des destinataires s'allonge d'un courriel à l'autre. Ces bulletins continuent d'être appréciés, car ils apportent aux abonné-e-s un large éventail d'informations relatives à la politique du handicap au niveau cantonal et sur des questions d'intérêt national.

6 Remerciements

La direction remercie les personnes et organisations qui ont mis une partie de leur temps et de leurs connaissances au service de la cch. Notre gratitude va tout particulièrement à ceux et celles qui, par leurs réactions, leurs idées et réflexions, nous ont aidés à faire face aux inquiétudes et aux défis que soulève le Modèle bernois. Il est rassurant de constater que la cch peut compter sur un réseau de personnes et d'organisations qui se distinguent par leur engagement. Un grand merci à tous ceux et celles qui nous ont signalé des problèmes ou dysfonctionnements concernant la politique du handicap. Ces informations nous aident grandement dans l'accomplissement de notre tâche. Nous désirons aussi remercier tous nos partenaires ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration. Sensibles à nos préoccupations, ils et elles ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes ayant un handicap. Nous exprimons notre reconnaissance aux intervenant-e-s qui ont animé nos assemblées générales, pour les précieuses impulsions qu'ils et elles nous ont données. Notre gratitude va également aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. Nous remercions aussi Inclusion Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Enfin, nous sommes profondément reconnaissants du soutien financier que nous recevons de la part de la SAP, de l'OFAS, de Pro Infirmis, de la Fondation Scherbarth, de nos organisations membres, des organismes soutenant les Journées d'action en faveur de la santé mentale et des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Yvonne Brüttsch, Directrice

Berthoud, février 2019

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf / Berthoud

034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch

www.kbk.ch, PC 30-441559-4